

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN BUREAU
VIRTUEL BASE SUR LES SOLUTIONS DU SITIV ET D'E-COLLECTIVITES**

ENTRE

Le Syndicat Mixte e-Collectivités

Maison des communes
65 rue Kepler – CS60239
85006 LA ROCHE-SUR-YON Cedex

Représenté par Eric HERVOUET, Président, dûment habilité à signer la convention par délibération du comité syndical en date du 6 décembre 2021

ET

Le Syndicat Mixte SITIV

Immeuble "Le Miroir"
50 boulevard Ambroise Croizat
69200 VENISSIEUX

Représenté par Pierre-Alain MILLET, Président, dûment habilité à signer la convention par délibération du comité syndical en date du

PREAMBULE

Le SITIV (opérateur public de services numériques basé en Rhône-Alpes) dispose d'un bureau virtuel mis à disposition de l'ensemble des agents des collectivités adhérentes.
e-Collectivités dispose d'une plateforme d'administration électronique Pléiade mise à disposition de toutes les collectivités adhérentes au syndicat.

Dans une démarche de mutualisation et d'évolution des solutions proposées au bénéfice des collectivités territoriales adhérentes, le SITIV et e-Collectivités souhaite faire converger leurs deux solutions.

Article 1 : Objet de la convention de partenariat

La présente convention a pour objet de définir le périmètre, les conditions de collaboration et de mise à disposition des éléments techniques, de l'ingénierie et des développements réalisés par les deux structures.

Article 2 : Bureau virtuel Pléiade

Les principaux objectifs du projet partagés par le SITIV et e-Collectivités sont :

- Développer un bureau virtuel Pléiade commun reprenant les points forts des solutions déjà déployées dans les deux structures (brique fédération d'identités pour le SITIV basée sur LemonLDAP, brique tableau de bord pour e-Collectivités basée sur le CMS Drupal),
- Répondre aux besoins de collaboration, de dématérialisation, d'accès aux applications métiers nécessaires aux agents et élus des collectivités territoriales et enrichir les solutions existantes,
- Rendre ce bureau virtuel interopérable avec d'autres solutions pour garantir son adaptabilité aux besoins futurs en s'appuyant sur les standards actuels (API, SSO, etc),
- Publier le code source de ce bureau virtuel en open source,
- Mettre en commun les moyens, les compétences et l'expertise technique détenus par chacune des structures pour œuvrer à la bonne réalisation du projet.

Le développement du bureau virtuel Pléiade devra répondre à ces objectifs.

Il s'agit notamment pour le SITIV de compléter sa solution existante en y ajoutant :

- La fonctionnalité de tableau de bord,
- La mise à disposition des widgets métiers, collaboratifs et de dématérialisation avec des indicateurs.

e-Collectivités souhaite compléter sa solution existante en y ajoutant :

- La possibilité de fédérer des identités en provenance de collectivités moyennes ou grandes, sur la base d'un annuaire,
- L'accès à des outils de collaboration et des plateformes métiers.

Les deux structures souhaitent développer de nouveaux widgets sur les applications de collaboration (Zimbra, Nextcloud, Matrix, Jitsi, Watcha, ...), sur les applications métiers (Ciril, Astre, GTA, ...), sur les solutions de dématérialisation (i-Parapheur, S2low, i-delibRE, ...)

Article 3 : Modalités de coopération

Dans une logique de co-construction et de partenariat, le SITIV et e-Collectivités s'engage à collaborer pour partager les savoirs, la documentation, les développements, faciliter le bon déroulement du projet et se tenir informés des actions en cours et des éventuelles difficultés. Les décisions et arbitrages seront pris d'un commun accord pour satisfaire les deux parties prenantes.

Le SITIV et e-Collectivités ont identifié les différentes actions et tâches de développement à réaliser pour construire le bureau virtuel Pléiade ainsi qu'un planning de réalisation. Ces éléments ont été quantifiés et répartis entre les deux structures.

Un tableau fourni en annexe à la présente convention décrit les actions prises en charge par e-Collectivités et celles prises en charge par le SITIV.

Suite à cette répartition, pour que l'effort de réalisation soit partagé :

- e-Collectivités s'engage à prendre en charge les actions de développement du socle de Pléiade
- Le SITIV s'engage à prendre en charge les développements nécessaires à la modification du socle de LemonLDAPNg
- e-Collectivités s'engage à prendre en charge les développements de widget de dématérialisation
- Pour le développement des widgets collaboratifs le SITIV s'engage à s'acquitter auprès d'e-Collectivités d'un montant de 9000 €/HT (20 jours à 450 €/HT/jour) pour les actions réalisées par e-Collectivités.

Article 4 : Maintien en condition opérationnelle de la solution

e-Collectivités s'engage à porter assistance au SITIV pour le maintien en condition opérationnelle de la solution et à lui mettre à disposition au minimum une fois par an la version actualisée du portail Pléiade.

Cela comprend notamment :

- Collaboration technique entre les 2 structures
- Transfert de compétences
- Support technique
- Maintenance des composants techniques (CMS Drupal)
- Maintenance corrective et évolutive des fonctionnalités du portail PLEIADE
- Mise à disposition des nouvelles versions de PLEIADE et des composants techniques associés.

Cette prestation correspond à un montant forfaitaire annuel de 3000 € HT qui sera facturée par e-Collectivités au SITIV.

Article 4 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois à compter de la date à laquelle elle sera devenue exécutoire.

Elle est renouvelable, par tacite reconduction, sauf décision d'une des parties de ne pas renouveler la convention, qui devra être notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard six mois avant la date.

Article 5 : Modalités de facturation

La facturation des actions à réaliser sera effectuée après service fait.

Article 6 : Litiges

En cas de litige entre les parties, celui-ci sera porté devant le Tribunal administratif de Nantes.

Fait en deux exemplaires originaux

A La Roche-sur-Yon, le 18/07/2023

Le Président d'e-Collectivités
Eric HERVOUET

Le Président du SITIV
Pierre-Alain MILLET